



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aveyron

Division des personnels et des moyens du 1^{er} degré

DIPEM 2

Affaire suivie par :

Frédéric GALVE

Stéphanie FONVIEILLE

Tél : 05 67 76 53 69

05 67 76 53 72

Mél : ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère

12000 RODEZ

Rodez, le 19 octobre 2023

L'Inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'Education nationale de l'Aveyron

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les
enseignants du 1^{er} degré public

s/c de mesdames les inspectrices
de l'Education nationale

Objet : mobilité des personnels enseignants du premier degré – mouvement sur poste à profil appelé mouvement POP – rentrée scolaire 2024

Références : lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 25 octobre 2021 (Bulletin officiel n°6 du 28 octobre 2021 et Bulletin officiel n° 39 du 19 octobre 2023)

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dispositions de la note de service du 12 octobre 2023 parue au bulletin officiel du 19 octobre 2023, relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2024.

Pour la rentrée 2024, le mouvement interdépartemental sur postes à profil initié en 2022 est reconduit.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les IA-DASEN en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

Modalités de participation

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré titularisés au plus tard au **1^{er} septembre 2023**. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du département où est proposé le poste ou d'un autre département. Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

Caractéristiques des postes publiés

Il appartient à l'IA-DASEN, en lien avec les IEN de circonscription, les IEN ASH et le cas échéant, les directeurs d'école, d'arrêter la liste des postes proposés. La rédaction des fiches de postes permettra à chaque candidat d'apprécier les enjeux locaux et / ou éducatifs du poste proposé. Elle favorise un recrutement axé sur la compétence.

Procédure d'inscription

Les enseignants saisissent leur demande sur l'outil de saisie des candidatures : COLIBRIS, accessible sur tout poste informatique via internet :

du mercredi 8 novembre 2023 (12h00) au mercredi 29 novembre 2023 (12h00)

Pour se connecter :

- accéder à son bureau virtuel en tapant l'adresse Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».



Si le mot de passe a été modifié en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il convient de continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite :

- cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré. **Dans cette rubrique SIAM, choisir « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : COLIBRIS.**

Cette application permet de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande.



6 vœux maximum, saisis par ordre de préférence, peuvent être émis.

A chaque candidature, devront être joints un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste.

Instruction des demandes et organisation des entretiens

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir. Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (postes à exigences particulières). L'enseignant dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature.

Aucune candidature tardive ne pourra être prise en compte.

Les DSDEN examinent toutes les candidatures recevables. Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel.

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature par courriel.

La phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement se déroulera, en distanciel ou présentiel :

du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024

Résultats du recrutement sur postes à profil

Les résultats seront communiqués aux enseignants le mercredi 21 février 2024 par courriel

Les informations relatives aux dates et aux modalités d'acceptation des postes par les candidats seront disponibles sur le portail ministériel :

<https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

L'acceptation d'un poste est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.



Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu, dans les conditions prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles (Annexe 1 - point 2.2.4).

L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement POP relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

L'acceptation du poste par le candidat retenu vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental.

Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interdépartemental organisé au titre de 2027.

Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.

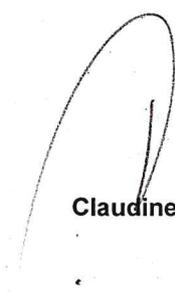
Dispositif d'accueil et d'information

Dans le cadre de ces opérations de mobilité, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à la disposition des enseignants au **01.55.55.44.44 entre 9h00 et 18h30** du :

Lundi 6 novembre 2023 au mercredi 29 novembre 2023.

Après la fermeture de la plateforme info-mobilité ministérielle, le 29 novembre 2023, vous pouvez contacter la division des personnels et des moyens du premier degré (DIPeM) à la DSDEN de l'Aveyron :

- par mail : ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr
- par téléphone : du lundi au vendredi de 14h à 17h :
Frédéric GALVE : 05.67.76.53.69
Stéphanie FONVIEILLE : 05.67.76.53.72


Claudine LAJUS